

Publié le 11 octobre 2012

Françoise Coutant : « Un service d'autopartage pour une démarche collective plus vertueuse »

Françoise Coutant, présidente de la Spl Poitou-Charentes Auto-Partage, vice-présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes, et adjointe au maire d'Angoulême, fait le point sur la création de la première Spl de l'hexagone dédiée à l'autopartage de véhicules électriques.



Servir le Public : Pourquoi avoir choisi une Société publique locale pour développer l'autopartage de véhicules électriques en Poitou-Charentes ?

Françoise Coutant : Nous avons fait ce choix car, parmi les différents statuts juridiques d'Entreprises publiques locales qui permettent une coopération entre la Région et des partenaires extérieurs, la Société publique locale constitue un type de structure dont l'avantage est de donner du poids aux collectivités et aux élus. Au sein de « [Poitou-Charentes Auto-Partage](#) » la Région Poitou-Charentes est l'actionnaire principal, aux côtés de plusieurs collectivités de la Région qui ont souhaité être partenaires (des communautés de communes, d'agglomération et des départements).

SLP : Quelle est l'ambition de la Région avec cette nouvelle structure ? D'autres collectivités vous ont suivi ou sont sur le point de le faire ?

FC : La Région Poitou-Charentes construit de façon participative, depuis 2010, avec l'ensemble des acteurs du territoire, le schéma régional de la mobilité durable visant à diminuer l'empreinte de la voiture individuelle et permettant un accès à la mobilité pour tous. Nous souhaitons mieux organiser le maillage de notre territoire en cohérence avec les régions voisines mais aussi travailler à une

tarification adaptée, une billettique plus accessible et mettre en place un système d'information multimodal efficace dès 2013.

Ce service d'autopartage entre pleinement dans cette démarche. Il permet aux citoyens d'utiliser un moyen de transport économique et respectueux de l'environnement. Mettre à disposition des véhicules électriques en temps partagé présente de nombreux atouts : modifier les comportements et les pratiques individuelles vers une démarche collective plus vertueuse, et diminuer l'empreinte écologique du transport. Cela participe aussi à la reconversion de l'industrie automobile. L'un des usages peut se situer en continuité du service ferroviaire en favorisant l'intermodalité.

L'autre objet important de l'entreprise publique consiste à garantir l'interopérabilité entre les services mis en oeuvre en Poitou-Charentes et à favoriser l'interopérabilité avec les services d'autopartage d'autres régions. Il s'agit de faciliter l'accès sur le territoire régional aux différentes systèmes d'autopartage déjà en place, comme à Poitiers, La Rochelle et Angoulême, et, demain, à Saintes, Châtelleraut et Niort. Cette interopérabilité mènera aussi à conjuguer les autres moyens de transports collectifs, doux, durables en place : bus urbain, bus, intercity, vélo, TER, ...

SLP : A qui est destiné ce service ?

FC : Le système régional d'auto-partage s'adressera à plusieurs usages et usagers : les particuliers, pour de nouvelles formes de mobilité ou en continuité des autres moyens de transport de voyageurs en place : bus, train, TER, vélo, ... ; les employés des entreprises et collectivités, pour leurs déplacements professionnels avec un usage personnel encouragé et sous l'égide des employeurs : trajet domicile-travail, covoiturage, aides aux personnes en difficulté économique ou sociale, ... ; pour la recharge électrique des véhicules électriques : voitures, utilitaires, quadricycles, vélos, scooters, ...

Par Marie-Anne RAMAZZINA